

Barème des cotisations et prestations 2022

Cotisations

Premier collège : Régions

- Cotisation négociée

Deuxième collège : Départements

- Départements propriétaires et/ou gestionnaires d'une composante du bien Unesco : 8 000 €
- Départements non propriétaires et/ou gestionnaires : 5 000 €
- Départements comptant moins de 100 000 habitants : 3 500 €

Troisième collège : les communes, groupements intercommunaux et établissements publics, propriétaires ou gestionnaires en responsabilité sur l'une des composantes du bien Unesco.

Nombre d'habitants	Montant
0 à 500 habitants	150 €
501 à 1000 habitants	250 €
1001 à 2000 habitants	300 €
2001 à 5000 habitants	350 €
5001 à 10 000 habitants	400 €
10 001 à 15 000 habitants	500 €
15 001 à 20 000 habitants	750 €
20 001 à 30 000 habitants	900 €
30 001 à 40 000 habitants	1 200 €
40 001 à 60 000 habitants	1 500 €
60 001 à 100 000 habitants	1 800 €
100 001 à 200 000 habitants	2 500 €
Au-delà de 200 000 habitants	5 000 €

Cas particulier des établissements publics hospitaliers : 500 €

Exonération : la ville de Toulouse qui, par convention, assure le logement de l'agence.

Quatrième collège : les communes, groupements intercommunaux et établissements publics, traversées par un ou plusieurs itinéraires vers Compostelle.

Nombre d'habitants	Montant
0 à 500 habitants	100 €
501 à 1000 habitants	150 €
1001 à 2000 habitants	200 €
2001 à 5000 habitants	250 €
5001 à 10 000 habitants	300 €
10 001 à 15 000 habitants	400 €

15 001 à 20 000 habitants	650 €
20 001 à 30 000 habitants	900 €
30 001 à 40 000 habitants	950 €
40 001 à 60 000 habitants	1 000 €
60 001 à 100 000 habitants	1 200 €
100 001 à 200 000 habitants	1 500 €
Au-delà de 200 000 habitants	3 000 €

Cinquième collège : les membres associés

	Montant
Personnes physiques	20 €
Associations	50 €
Hébergeurs	60 €
EPIC (OT)	500 €
Parcs naturels, PETR	500 €

Sixième collège : les membres partenaires

- Conventions de partenariat – pas de cotisation

Mécénat

Pour les personnes physiques ou pour les sociétés commerciales, les dons faits à l'agence sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat.

Location d'expositions itinérantes

« De pierre, de bois, de terre et d'âmes... »

- Adhérents : 75 € / semaine les deux premières semaines + 50 € / semaine supplémentaire
- Non adhérents : 100 € / semaine les deux premières semaines + 80 € / semaine supplémentaire

« Itinéraire Bis : Compostelle, vu, entendu, perçu »

- Adhérents : 75 € / semaine les deux premières semaines + 50 € / semaine supplémentaire
- Non adhérents : 125 € / semaine les deux premières semaines + 75 € / semaine supplémentaire

« Carnet d'un peintre sur le chemin de Saint-Jacques »

- Adhérents : 150 € la première semaine
- Non adhérents : 200 € la première semaine
- Réduction de 50 % du coût de la semaine supplémentaire à partir de la quatrième semaine

« Des chemins vers Compostelle à l'itinéraire culturel européen »

- Adhérents : 50 € / semaine
- Collèges, lycées, établissements d'enseignement ou de formation : 50 € / semaine
- Non adhérents : 100 € / semaine

« Campus Stellae, le champ de l'étoile » (extrait de la série de bande dessinée)

- Adhérents : 75 € / semaine les deux premières semaines + 50 € / semaine supplémentaire

- Non adhérents : 100 € / semaine les deux premières semaines + 80 € / semaine supplémentaire

« Dans les pas des pèlerins de Saint-Jacques en Occitanie » (réalisée par le service connaissance du patrimoine de la Région Occitanie, avec le concours de l'Agence des chemins de Compostelle)

- Adhérents : 75 € / semaine les deux premières semaines + 50 € / semaine supplémentaire
- Non adhérents : 100 € / semaine les deux premières semaines + 80 € / semaine supplémentaire

« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité »

- Adhérents : 150 € / semaine
- Non adhérents : 200 € / semaine

« L'invention du patrimoine mondial » (réalisée par l'Association des biens français du patrimoine mondial, avec le concours de l'Agence des chemins de Compostelle)

- Adhérents : 75 € / semaine les deux premières semaines + 50 € / semaine supplémentaire
- Non adhérents : 100 € / semaine les deux premières semaines + 80 € / semaine supplémentaire

« Compostelle et Kumano, le regard d'un peintre sur les chemins de pèlerinage »

- Adhérents : 150 € la première semaine
- Non adhérents : 200 € la première semaine
- Réduction de 50 % du coût de la semaine supplémentaire à partir de la quatrième semaine

« Hommages au chemin de Compostelle »

- Adhérents : 100 € / semaine, 300 € pour quatre semaines
- Non adhérents : 350 € pour deux semaines, 500 € pour quatre semaines
- Gratuité pour le GSO Moissac/Auvillar/Lauzerte

« Le pèlerinage, un chemin de vie »

- Adhérents : 150 € / mois, 30 € par semaine supplémentaire à partir de la 4ème semaine
- Non adhérents : 200 € TTC pour un mois, 50 € par semaine supplémentaire à partir de la 4ème semaine

Des tarifs préférentiels pour les adhérents ont été négociés pour deux expositions :

- Exposition photographique de Jean-Jacques Gelbart « Les sites français du patrimoine mondial »
- Exposition « Un artiste chinois sur le chemin de Saint-Jacques » de Ji Dahai.

Prestations

Conférence, table ronde, etc...

- Adhérent : gratuit
- Non adhérent : rémunération de 150 € et prise en charge des frais réels (gratuité appréciée selon qualité du partenariat)

Formations : environ 800 € / jour ; devis à la demande

Création d'expositions ou de documents de communication

Appréciation selon la qualité du partenariat ou la qualité d'adhérent de l'agence.

Cartes

- Conditions générales pour usage non commercial :
 - Mention du crédit : ©Agence française des chemins de Compostelle
 - Mention du site internet www.chemins-compostelle.com et établissement d'un lien
 - Autorisation à usage unique, non cessible et sur demande écrite
 - Validation conjointe de la maquette
 - Fourniture d'un fichier en format jpeg
- Cartes existantes :
 - Associations, hébergeurs et offices de tourisme adhérents : conditions générales pour site internet ou support gratuit = fourniture gratuite
 - Collectivité adhérente ou leurs offices de tourisme : conditions générales pour site internet ou support gratuit = fourniture gratuite
 - Associations non adhérentes : 50 € pour un usage
 - Collectivités non adhérentes : 100 € pour un usage
 - Éditeurs : 120 €/carte minimum et négocié selon tirage et nombre de cartes demandées
- Réalisation de cartes nouvelles sur devis établi sur la base d'une commande précisant le besoin et temps de travail estimé. Trois retours acceptés et propriété de la carte conjointe. Fourniture d'un fichier jpeg ou adobe Illustrator.

Référencement des hébergeurs sur le site internet.

- Hébergeurs adhérents : inclus dans l'adhésion
- Hébergeurs non adhérents : 1 page dédiée au tarif de 50 € / an (date à date et coréalisée avec hébergeur)
- A minima et gratuit : le lien vers leur site internet

Cotisation des hébergeurs Charte Accueil Chemins de Compostelle en France : 50 €

Vente de produits

- Crédencials
 - Aux particuliers en France métropolitaine : 10 €
 - Aux particuliers des DOM-TOM et à l'étranger : 12 €
 - Pour revente aux OT ou associations : 6 €
- T-shirts :
 - Prix public : 10 €
- Affiche Voie d'Arles
 - Prix public : 10 €
 - Pour revente aux OT ou associations : 6 €
- Carte du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (50 x 70 cm) :
 - Prix public : 8 €
 - Pour revente aux OT ou associations : 5 €